

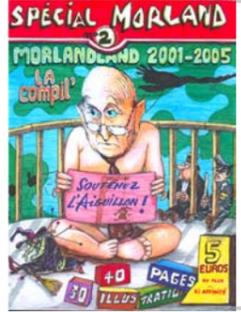
L'Aiguillon

n°58 décembre 2005

Bulletin mensuel d'Énergies Citoyennes

1,50 €

Journal (im)pertinent d'informations de l'agglomération chartraine



Le Spécial Morland n°2 est déjà épuisé. Pour satisfaire la demande, nous procéderons à un nouveau tirage à partir de la mi-décembre.

Morland outragé, Morland martyrisé, mais Morland condamné

Morland compagnon de la délinquance



Lucé, zone de non-droit

«Le procès en appel se fera dans un contexte plus neutre et la cour d'appel de Versailles aura l'occasion de porter un autre regard sur cette affaire débouchant sur une qualification des faits différente» (Jacques Morland, in *Lucé Info* n°19, septembre/octobre 2004).

Judi 24 novembre, Jacques Morland a été reconnu coupable de prises illégales d'intérêts par la 9^{ème} Chambre de la Cour d'appel de Versailles. Le tribunal a ainsi confirmé la condamnation en 1^{ère} instance du maire-conseiller général de Lucé, en allant même plus loin que les réquisitions de l'avocat général. Le délinquant Morland est définitivement condamné sur le fond à huit mois de prison avec sursis, 20.000 euros d'amende, trois ans d'inéligibilité et cinq ans d'interdiction d'inscription sur les listes électorales. Pour avoir mélangé ses intérêts personnels et ceux de la collectivité dont il a la charge.

Mais, comme si le fait d'avoir «trahi la confiance du peuple souverain» ne lui suffisait pas, Morland refuse de démissionner de ses mandats publics. C'est que la place est bonne ; et il compte bien se servir de ses indemnités d'élu pour financer un ultime recours judiciaire devant la Cour de Cassation (chargée de contrôler la conformité au droit de la décision de la Cour d'appel), évidemment dans l'unique but de retarder au maximum sa déchéance. En attendant d'être définitivement libérés de la Morlandie courant 2006, les Lucéens vont devoir encore partager avec leur 1^{er} magistrat ripou le fardeau de l'infamie, de la honte et du déshonneur. Mine de rien, cela dure depuis plus de trente mois, depuis le 2 mai 2003, date de la révélation du scandale *Lucé Info* par *L'Aiguillon*.

Malgré cela, les Lucéens sont sollicités par quelques irresponsables de l'entourage du maire pour signer une pétition afin de «garder notre maire». Il faut les entendre gémir ces morlandais alimentaires qui savent qu'ils vont retomber bientôt de l'autre côté de la fracture sociale en même temps que leur parrain, et qui veulent grappiller le maximum de miettes avant la chute finale : «Le pauvre, il ne connaissait pas la loi...», «il est tellement gentil», «serviable», «pas malhonnête pour deux sous», si vous saviez, tous les services qu'il a rendus...». De fait, force est de constater que quarante-huit années de carrière dans l'imprimerie ont transformé Morland en expert du boniment, du clientélisme, des promesses douteuses et de la manipulation.

Qu'on se le dise : la condamnation de Morland pour prises illégales d'intérêts n'est que la partie émergée de l'iceberg. La justice devrait demander des comptes à celui dont la gestion douteuse a débouché sur la liquidation de ses anciennes imprimeries d'Alençon et d'Argenton-sur-Creuse. Morland est également accusé d'avoir créé une filière d'évasion fiscale - de l'argent volé à ses sociétés - vers le Luxembourg et l'Amérique Centrale, sans oublier des irrégularités commises dans la vente d'une société et une histoire de subornation de témoin... Les enquêtes à charge menées par les policiers du SRPJ et de la brigade fiscale interrégionale d'Orléans sont bouclées et ont atterri sur le bureau du Procureur de la République de Chartres, Patrick Desmure, dont on attend avec impatience la décision d'activer les procédures judiciaires.

Gérard Leray

(suite p.4)

Edito Bonnes et mauvaises racailles

Suite aux explosions dans les banlieues, Sarko pour les intimes, dont je ne suis pas et ne serai jamais, s'est laissé aller à traiter les jeunes des cités de «racailles». Le mot est violent. *Le Petit Larousse* définit le terme par «groupes de personnes jugées viles et méprisables».

Certes, le mode d'expression choisi par ces jeunes pour marquer une révolte compréhensible n'est pas acceptable ; brûler des écoles, des autobus, des gymnases ne constitue en rien une manière de revendiquer. Mais enfin, pourquoi ajouter des termes haineux à des actes violents ? Les agriculteurs, les éleveurs, les viticulteurs, les pêcheurs ne sont pas non plus des tendres quand ils manifestent.

Citons pêle-mêle pour mémoire quelques-uns de leurs faits d'armes : lâchers d'animaux, feux de pneus, accrochages d'animaux morts aux grilles de préfectures avec dégradations des bâtiments, destructions de véhicules de police ou de particuliers, de mobiliers urbains, barrages de routes, de voies ferrées avec déprédations (rails arrachés, systèmes de signalisation SNCF détériorés), destructions du contenu de camions...

J'arrête là, ma liste est déjà trop longue... Les a-t-on pour autant traités de racailles ? Non. Et les Corses qui dynamitent ou exécutent sommairement leurs «ennemis» ? Des racailles ? Pourquoi cette différence de traitement ? A qui profite cette exacerbation de la violence ? Il est vrai que faire peur, ça rapporte... électoralement.

L'Aiguillon

Procès Gouache contre Energies Citoyennes

«J'atteste avoir assisté le mardi 3 février 2004 vers 7 heures 45 rue Daniel-Boutet à une altercation entre M. Gouache et l'une des voisines de mon bureau. M. Gouache l'a saisie par les épaules en hurlant et l'a secouée de manière très violente. Dans la bousculade, la dame a été projetée au sol et sa tête a heurté le bitume avec force. Je me suis approché et ai constaté que M. Gouache, sans même chercher à relever cette dame, téléphonait à la police municipale...».

Lundi 5 décembre, la Cour d'appel de Versailles a examiné la procédure en diffamation de Vincent Gouache contre Energies Citoyennes. Notre association soutient que l'attaché parlementaire du député-maire de Chartres a agressé une Chartreuse le 3 février 2004. Le jugement sera prononcé le 19 janvier 2006. Notre dossier complet est à lire page 3.

Vous l'avez sauvé !

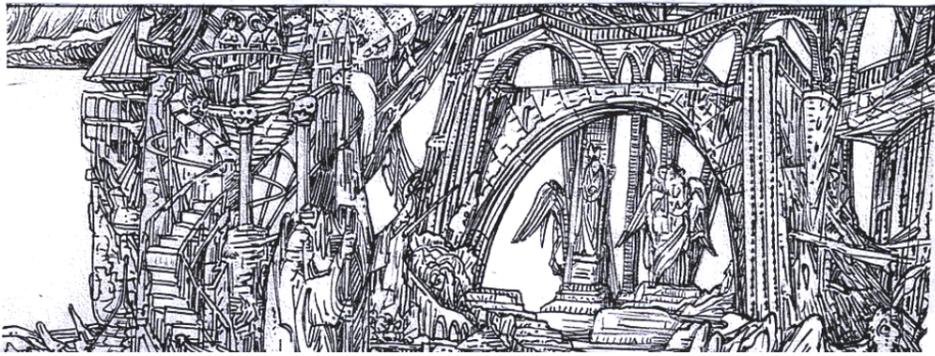
L'Aiguillon est sauvé. Grâce à un immense mouvement de sympathie, nous avons réussi à effacer l'ardoise des 3.500 euros de dommages et intérêts imposée par la condamnation de «Votre journal» dans l'affaire Elgani.

Environ 200 donateurs se sont sentis investis d'un pouvoir de vie sur *L'Aiguillon* quand une simple poignée de funestes individus aspiraient à le faire disparaître du paysage démocratique chartrain. Tous les dons, de quelques centimes à plus de 100 euros, ont été pris en compte. **Aucun d'eux n'a plus de valeur qu'un autre.** Tous participent de la même volonté de barrer la route au mensonge, à l'arbitraire, la démagogie et l'autocratie. De la gauche à la droite, l'éventail des origines politiques des donateurs est très large, comme en réponse aux dérives extrémistes de nos dirigeants.

En résumé, plus on attaque les libertés individuelles du citoyen plus celui-ci les défend. Enfin, le peuple se réveille ! Bravo et merci, amis lecteurs, adhérents d'*Énergies Citoyennes*, sympathisants, abonnés ou acheteurs de *L'Aiguillon* au numéro ! Si la démocratie est entre vos mains, elle n'a plus rien à craindre.

Syrano, Little Slam et la Fanfa Skali à Lèves le 22 novembre





Dans le *Votre Ville* de juin ou peut-être d'avant, un entrefilet de compte rendu de conseil municipal annonce que la sente entre les rues d'Étampe et Guy Môquet sera vendue. Bon, et à quoi sert-elle ? Large comme deux paires d'épaules, pas grand chose à herboriser au sol, des crottes de chien, cinquante mètres de long tout juste, sans doute elle n'est guère utile qu'aux collégiens qui se hâtent lentement ou toujours en retard. Pas de charme, aveugle des deux côtés, elle n'a rien de spécial, une banalité à oublier. Au fait, pourquoi une sente a-t-elle perduré derrière un bloc de maisons, au pied d'un petit immeuble collectif, sur une si petite distance ? Quel héritage ou quel simple chemin de brouette sera enterré sans sommation ?

L'antique chemin qui remonte de la porte Drouaise subsiste lui, un peu endormi, sinueux et étroit, remontant son vallonn entre les murs des jardins et des maisons et coupant en partie haute la rue Hubert Latham avant de s'arrêter, stoppé net par l'ancienne base aérienne. Il reprend son chemin de pèlerin bien plus loin, juste avant Oisème, en filant vers Paris. Cet été, des caravanes de no-

mades se sont installées sur l'herbe entre deux groupes de potagers. Touchante et bucolique image des jardins, spectateurs immobiles, qui laissent la place aux itinérants. L'humour géographique s'arrête bien vite ; quinze jours plus tard, plus de nomades mais des fossés périphériques ceinturent la prairie. Le chemin remonte toujours de la vieille ville mais, redevenu sans issue, il ne mène que contre un grillage.

Un peu plus bas, depuis quelques mois, la rue de Béthouart est en grands travaux. Le maire commente en espérant la création d'une résidence à l'actuelle cité voisine. Traduction : des cours closes à venir, un portail automatique, des barrières... Que restera-t-il de la sente qui débouche au coin du magasin de vélos, rue des Grandes Filles dieu ? Pratique pour faire les courses aux commerces du Pont-Neuf, trop sympa pour éviter le carrefour fréquenté par les voitures, elle mérite d'être dévalée à fond les manivelles entre les murs si proches. Elle sera à revendre, sans attendre, décision unanime de nos élus ? Il n'y aura plus rien à voir.

Horace Lenain

CM de Chartres du 24 novembre

Affaires courantes

Le D.O.B. (Débat d'Orientation Budgétaire), le gros morceau du jour, est bien mal nommé, puisque de débat il ne peut être question. Lourde pédagogie de l'adjoint aux Finances, qui détaille l'équilibre des comptes de la Ville. Quelques louches supplémentaires d'autoglorification versées sur l'auditoire par le Maire. Pour être complet, il eût fallu établir une comparaison avec les résultats de l'Agglomération, plus préoccupants, on le sait, notamment au niveau de l'endettement (nous y reviendrons le mois prochain). Mais Jean-Pierre Gorges se soucie prioritairement de sa réélection à Chartres.

La majorité vote ses avenants (surcroits de coûts divers sur les travaux), ses subventions, sa convention pour le Théâtre, scène vouée désormais à la danse. Nous nous abstenons. Le mandat suit son cours, ces décisions, pour la plupart, ne sont pas les nôtres. Refusant les joutes de l'arène, nous nous en remettons à notre seul vote comme moyen d'expression. Notons au passage que la pratique du micro-demeure obscure même aux conseillers de la majorité, à l'instant où ils doivent lire leur délibération, tel un petit couplet docilement apporté à ce simulacre de conseil. Au fait, combien d'internautes ?

Chantal Vinet

Karcher...

Outre le fait qu'elle mériterait un bon coup de Karcher, cette porte de garage sise place du carrefour des Halles est le symbole d'une magouille scandaleuse dans laquelle trempe le député-maire de Chartres depuis 2001. Derrière la porte, point de garage à automobiles, seulement un local qui sert à la fabrication du pain de la boulangerie voisine, minuscule, dans lequel pourrait à peine stationner un scooter en plus du mobilier existant.

N'empêche, Gorges a vissé dessus la plaque d'immatriculation de notre (sa) Vel Satis municipale pour profiter du site, à quinze mètres de la mairie et à cinq mètres de son domicile perso. Fastoche quand on est le maître. Tiens, la plaque de la Twingo de Madame a disparu ; à la place, depuis quelques semaines, ont fleuri deux autres immatriculations. Trois places pour un garage fantôme ! Comment va réagir Daniel Guéret, l'adjoint à la Sécurité, qui s'est fixé comme objectif électoral de traquer toutes les incivilités ? Sûrement mal... En plus, il dispose de l'arme imparable pour coincer les coupables : la caméra située presque au-dessus de la scène, à l'angle de la mairie... La vidéo a bien servi en 2005 contre une élue de l'oppo, alors pourquoi pas pour confondre Gorges ?

Degas en garde à vous au CM

Jeudi 20 octobre, j'arrive dix minutes en retard, j'attendais place des Halles. Ce n'était pas ouvert au public ! Et pour cause, Erick Degas est entendu sur son action de 1^{er} flic d'Eure-et-Loir par le Conseil Municipal. Les premiers mots que j'entends : «...les deux bras armés de la police...», puis «la Brigade Anti-Criminalité (BAC, pour les initiés, ndlr) qui remplace la police de proximité... Cette dernière était plutôt naïve, elle luttait contre le sentiment d'insécurité... La lutte se fait désormais sur le terrain avec des opérations de police...». Erick Degas a le discours militaire : «la BAC a pour objectif de faire du «crâne», c'est à dire des interpellations...». Impressionné, JPG réagit : «Ça fout les chocottes !». Bravo ! Avant, avec la police de proximité, on entretenait le sentiment d'insécurité ; maintenant, avec la BAC, on entretient la peur ! L'Etat pénal et répressif s'installe. La majorité de droite est comblée et les applaudissements fusent...

Mauricette Girard



Qui a dit qu'à Chartres l'animation était en catalepse ? A l'époque de la télévision haute définition, de la technologie X3D qui permet de voir les images en relief, le service animation du CCAS proposait mardi 6 décembre 2005 à l'Hôtel de ville un diaporama conférence pour la modique somme de six euros. Titre de cet événement exceptionnel : *Photoglob*. Pas très explicite me direz-vous ? C'est vrai, mais lisons la suite : «Donnez à vos rêves toute l'ambition qu'ils méritent... Il existe un monde où les rêves sont blancs, où seul le bruit des pas sur la neige vient contraster avec le blizzard...Entrez dans cet

MATA SA. Votre Ville...

Quel cruel décalage ! Comment aborder la lecture d'un *Votre Ville* redondant, catalogue publicitaire d'une cité qu'on voudrait radieuse, où on nous affirme docilement que la délinquance est en forte diminution, où aucun article ne s'adresse à nos concitoyens en difficulté (surtout pas de tache dans cet univers éthéré !), où on voit des élus hilares couper des rubans, visiblement heureux de badiner entre eux, où on positive à un tel niveau que Carrefour, à l'origine du slogan, semble l'avoir utilisé avec beaucoup de retenue... Bref, *Votre Ville* qui était quasiment illisible avant l'embrasement récent de plusieurs quartiers est devenu carrément insupportable. Car nous

savons depuis longtemps, nous les vulgaires, que tout ne va pas bien. Dommage que nos élites (ou qui se considèrent comme telles) n'aient pas pris le temps ou la peine de lire le sociologue Pierre Bourdieu qui, en 1993, écrivait dans *La misère du monde* : «Les dominants sous-estiment presque inévitablement la lucidité des dominés. Et il faudra quelque grand cataclysme politique [...] pour que des dirigeants qui se sentent mandatés pour l'éclairer et l'animer viennent à découvrir que la «base» n'ignore nullement que, loin d'exprimer ses vœux, ses souhaits, ils lui imposent leur vision et surtout leurs divisions ; et que, aveuglés par les passions et les

intérêts liés à leurs pouvoirs et à la concurrence pour les conserver et les augmenter, quand ils ne sont pas tout simplement enfermés dans leur certitude technocratique, ils ignorent l'impitoyable vision des militants invisibles». Désolé ! J'aurais souhaité être plus gai, plus primesautier, mais le cœur n'y était pas. Ce sera donc tout pour ce mois-ci. Grosses bises.

Votre vil Alain Patelin

PS : Afin de contribuer à la diminution du coût pour la sécurité sociale des dépenses en somnifères et tranquillisants, nous venons d'apprendre que *Votre Ville* vient d'être homologué comme médicament de substitution sous l'appellation de TVB (Tout Va Bien).



Hic ! Un tract des Jeunes Populaires d'Eure-et-Loir, distribué le 19 novembre sur le marché de la place Billard, appelle les Chartrains à participer aux Portes Ouvertes de l'UMP à la permanence parlementaire de JPG. Une discussion est annoncée sur les «événements actuels» afin de dégager des propositions. Et à la fin : «Nous vous attendons nombreux à cet événement convivial, où les boissons couleront à flot !!!». C'est vrai, c'est plus facile d'adhérer à l'UMP quand on est bourré...

Provo. Qu'on se le dise, parce que c'est officiel : le bibliobus et l'antenne biblio de Beaulieu seront supprimés en 2007. Gorges voudrait provoquer l'embrasement des quartiers qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

L'accouru. Olivier Marleix est de retour en Eure-et-Loir. Actuellement en poste dans le cabinet du ministre chargé des collectivités territoriales, Brice Hortefeux (un très proche de Sarkozy), l'ex-DGS du Conseil Général vient d'acheter une maison dans le canton d'Anet, à trois quarts d'heure de son boulot parisien. Les gens bien informés disent qu'il pourrait briguer la succession de l'UMPiste Claude Favrat pour faire son trou et mener la vie dure à son pire ennemi : JPG... D'accord pour soutenir sa candidature mais à une seule condition : qu'il rembourse les deux exemplaires de *L'Aiguillon* qu'on lui a avancés à cause de ses fins de mois difficiles.

La dernière des Mohicans. Les hauts fonctionnaires de la ville de Chartres se font tous la malle ! Après Bruno Daller, directeur des finances, c'est au tour de Pierre Lesens, directeur des services techniques, de prendre la poudre d'escampette. Marie-Thérèse Loison, directrice générale des services, est donc la dernière des Mohicans de l'équipe qui était en place en 2001. *L'Aiguillon* reviendra sur le sujet dans sa prochaine édition.

Portail Nord. Avis aux amateurs de la resquille : un nouveau parking automobile sauvage prospère sur le flanc nord de la cathédrale. Pourquoi pas vous ?

Fourrière folle. Chartres Service Auto, la société choisie par JPG en 2005 pour l'enlèvement des voitures en stationnement interdit à Chartres, n'en finit pas de défrayer la chronique : voitures endommagées, documents administratifs d'agrément non conformes, verbalisation pour non-respect du code de la route et injures à policiers nationaux. Autant dire que le contrat va bientôt être résilié...



Helico Presto. Le microcosme UMPiste chartrain a récemment célébré en grandes pompes le cinquantième anniversaire de la femme d'un édile en vue, dans une grande propriété à Alluyes. Clou de la fête : l'arrivée de la dame en...hélicoptère. Sauf que le pilote a tourné longtemps dans le ciel de la commune avant de trouver le site d'atterrissage. Ce qui a eu le don d'inquiéter des riverains qui ont appelé la maréchaussée. Quand les gendarmes ont débarqué sur zone, ils ont été salement mouchés par une rafale d'éructions de la part du mari de la belle, furieux de constater que la frénésie sécuritaire menace gravement la vie privée des citoyens.

Nouvelle donne. Exit Laurent Rabaté du poste de 1^{er} secrétaire fédéral du PS. En dépit du bon score obtenu par la tendance «Hollandaise» en Eure-et-Loir, dont il se réclame, l' élu municipal (d'opposition) et régional (majoritaire) a subi un échec personnel dans la section de Chartres lors des élections préparatoires au congrès du Mans. Retrait qui a finalement profité au Nogentais percherois Patrick Dubourg.



Être parents : parlons-en !

L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) organise samedi 10 décembre après-midi à Chartres un 2^{ème} café-rencontre à l'intention de tous les parents. Les participants pourront échanger sur leur expérience de parent. Le thème retenu pour cette rencontre est : «Oser dire non aux enfants». Pour plus de renseignements, téléphonez à l'UDAF : 02 37 88 32 57.

Le feu sur la banquise

idée originale... Blizzard, blizzard... A moins qu'on ait voulu nous replonger dans la belle époque des *Connaissances du monde* de notre jeunesse où on attendait fébrilement que le noir se fasse dans la salle pour flirter avec notre petit ami ou notre petite copine. A bien y réfléchir, je suis sûr que cela va réveiller le vieux galopin ou la vieille galopine qui sommeille en nous. Voilà certainement pourquoi on nous incite à laisser nos sens en éveil.

univers du Grand Nord Canadien et laissez juste vos sens en éveil...». Un diaporama sur le Grand Nord, voilà une

Le mensonge au pouvoir

En avril 2004, l'association *Energies Citoyennes (EC)* est assignée en justice par Vincent Gouache, l'attaché parlementaire du député-maire de Chartres. A cause d'un article publié début mars 2004 dans *L'Aiguillon 39* qui raconte un fait divers survenu le 3 février précédent rue Daniel-Boutet à Chartres, et que la presse locale officielle n'a bizarrement jamais relaté.

Sur la base de deux témoignages directs de la scène, enregistrés au commissariat de Chartres, nous avons écrit qu'un collaborateur de Jean-Pierre Gorges, candidat aux régionales sur la liste UMP, a agressé une Chartraine (parce qu'elle a tenté de détériorer sa voiture en stationnement irrégulier); une dame qu'il a projetée à terre, dont la tête a heurté violemment le sol et qui a été assommée et ensanglantée. Malgré la publication d'un droit de réponse dans *L'Aiguillon 40*, Gouache renchérit en attaquant *EC* pour diffamation devant le tribunal de grande instance de Chartres. A noter que la procédure ne se déroule pas au pénal mais au civil, pour éviter une publicité trop tapageuse.

Un an plus tard, en avril 2005, le jugement tombe : l'association *Energies Citoyennes* est condamnée à payer à l'agresseur 2.500 euros de dommages et intérêts plus 1.300 euros au titre de ses frais d'avocat. Mais pourquoi donc ? Parce que l'un des deux témoins de l'agression, cité par *L'Aiguillon*, a d'abord produit son témoignage dactylographié (avant d'en verser au dossier la version manuscrite, comme l'exige la loi), le tribunal a décidé de ne pas en tenir compte. Parce que le tribunal a jugé que l'attestation fournie par le deuxième témoin de *L'Aiguillon* a une valeur moindre que celle du policier municipal - assermenté - cité par Vincent Gouache, lequel policier n'a pourtant pas assisté à l'agression (!). Parce que la dame fragile n'a pas porté plainte contre son agresseur ; et pour cause, depuis le 3 février 2004, elle est internée dans un hôpital psychiatrique !

L'affaire en appel a été examinée le 5 décembre 2005 par la Cour de Versailles (pour la petite histoire, dans la même salle d'audience où Jacques Morland a été jugé et condamné). Parmi tous les arguments cités pour sa défense, *EC* en avance deux principaux :

1. Gouache aurait dû diriger sa demande contre le directeur de la publication *L'Aiguillon* et non contre l'association elle-même, en vertu d'un arrêt de la Cour de Cassation du 22 janvier 2004 qui considère que «la mise en cause du directeur de la publication est obligatoire même devant le juge civil».

2. Gouache a fabriqué un tissu de mensonges

pour accréditer la thèse de l'accident d'une Chartraine «très désemparée» qui tombe et se blesse toute seule, à partir des témoignages abracadabrantesques et contradictoires fournis par son employeur Jean-Pierre Gorges et Jean-Guy Muriel, le directeur de cabinet du précédent. Le summum du délire est atteint à la page 8 de son mémoire d'appel : «Monsieur Gorges et Monsieur Muriel ont assisté à la scène à laquelle par contre n'étaient [pas] présents... les témoins de l'association *Energies Citoyennes*». Et l'agresseur de lui réclamer 7.000 euros en réparation de son prétendu préjudice. Quand le mensonge est au pouvoir...



Plus dure sera la chute...

1. L'heure de l'agression.

Comme par hasard, Gouache ne mentionne pas l'heure de l'accident. De même que ses témoins de moralité Gorges et Muriel... Gouache indique seulement qu'il a garé sa voiture rue Daniel-Boutet à 7 heures avant de se rendre au Café de la Paix. Si l'accident s'est produit vers 8h30 (d'après le rapport de la police municipale), Gouache aurait donc mis presque 90 minutes pour consommer son petit déjeuner ! En vérité, il ment : le Café de la Paix n'ouvre pas avant 8 heures...

Les témoins de *L'Aiguillon* sont formels : l'agression s'est produite entre 7h45 et 8 heures du matin. A ce moment, Gouache traversait à pied et seul la place des Halles (pour se rendre à la mairie) quand il a brusquement fait demi-tour pour se précipiter sur la femme qui s'en prenait à sa voiture.

2. Gouache seul ou accompagné ?

Ni dans son droit de réponse publié par *L'Aiguillon* (n°40) ni dans l'argumentaire de sa plainte contre *EC* Vincent Gouache ne mentionne la présence à ses côtés d'un quelconque ami ce matin du 3 février 2004 rue Daniel-Boutet. Début juin 2004, l'avocat de l'association *Energies Citoyennes* communique à celui de Gouache les deux attestations accablantes sur l'agression. Ce qui modifie complètement la donne. Gouache s'affole sans doute et court chez son patron pour lui demander de le sortir du pétrin. Le député-maire s'exécute et atteste qu'il était avec Gouache et Muriel, dans sa permanence parlementaire pour préparer le planning de la journée quand ils ont été dérangés par un brouhaha dans la rue et qu'ils sont sortis pour voir... Ce faisant, il porte un coup fatal à la version initiale produite par Gouache.

Mais un malheur n'arrive jamais seul. Après Gorges, c'est au tour de Muriel («d'attester» en faveur de Gouache. Sous sa plume, on apprend que les trois hommes rentraient ensemble de leur «habituel tour de ville»). Qu'après avoir fait une halte à la permanence parlementaire, Gorges et Muriel se sont ensuite dirigés (sans Gouache) vers la mairie où le maire avait un rendez-vous. Ce sont eux qui auraient vu la femme penchée sur la voiture de l'attaché parlementaire et alerté ce dernier... Un récit étrangement dif-

fèrent de celui de Gorges... Par ailleurs, JPG a écrit précédemment qu'il «est descendu dans sa permanence parlementaire». S'il est descendu, c'est qu'il était auparavant en hauteur, tout simplement à son domicile qui jouxte la permanence, plus exactement au 1^{er} étage. Ce qui contredit l'«habituel tour de ville» mentionné par Muriel...

A l'évidence, Gorges et Muriel n'ont pas assisté à la scène. Sinon leurs attestations auraient raconté les circonstances de la chute de la dame, sa blessure et son état de choc. Sinon le premier magistrat de la Ville et son scribe seraient naturellement intervenus pour lui porter secours. Tandis que Muriel s'abstient prudemment de tout commentaire là-dessus, Gorges déclare que «pendant toutes les opérations», il est resté «en proximité» jusqu'à l'intervention de la police municipale. Un maire effectivement sur place, responsable de la sécurité de ses concitoyens, aurait immédiatement encadré la force publique, qui aurait, bien sûr, dans son rapport, mentionné la présence du 1^{er} magistrat... «Pendant toutes les opérations»... *L'Aiguillon* croit savoir en quoi elles ont consisté. Bon sang que le téléphone portable a dû chauffer ce matin-là pour parvenir à étouffer le scandale ! S'agissant de l'expression «en proximité», les magistrats de la Cour de Cassation devraient féliciter l'élu chartrain pour sa contribution à l'élargissement de la somme jurisprudentielle attachée à la notion de témoignage...

3. Non assistance à personne en danger ?

Gouache motive son appel téléphonique à la police municipale par le fait qu'une femme trouble l'ordre public du quartier depuis la nuit passée. Mais c'est seulement quand la dame touche à sa bagnole garée en stationnement interdit qu'il prévient les services de sécurité de son patron. En somme, l'archétype du citoyen...

Surtout, aveuglé par la colère, Gouache ne signale pas aux policiers municipaux que la femme est blessée. Drôle de réaction de la part d'un ancien pompier de Paris... Heureusement que les policiers municipaux ont eu, eux, la présence d'esprit d'alerter les secours, qui sont tout de même arrivés après la patrouille de la police nationale...

La version des témoins de *L'Aiguillon*

1^{er} témoin :

«J'ai assisté le mardi 3 février 2004 vers 7 heures 45/8 heures rue Daniel-Boutet à une violente bousculade dirigée par M. Gouache Vincent à l'encontre d'une habitante de la rue qui, visiblement, s'en était prise à son auto. Je pourrai comprendre éventuellement la colère de M. Gouache, mais elle n'excuse pas pour autant son comportement irréfléchi et agressif. M. Gouache était seul devant l'entrée de l'Hôtel de Ville au moment où il se mit à courir vers sa victime et provoqua la chute de celle-ci. Gisant au sol, KO, le visage ensanglanté et sous le regard de son enfant «qu'avez-vous fait à ma mère ?» lui dit-il de la fenêtre du second étage, «ta mère, elle ne tombera pas plus bas, de toute façon, on l'embarque» lui répondit M. Gouache. Sa seule préoccupation fut d'appeler la police et non les premiers secours...»

2^{ème} témoin :

«J'atteste avoir assisté le mardi 3 février 2004 vers 7 heures 45 rue Daniel-Boutet à une altercation entre M. Gouache et l'une des voisines de mon bureau. M. Gouache l'a saisie par les épaules en hurlant et l'a secouée de manière très violente. Dans la bousculade, la dame a été projetée au sol et sa tête a heurté le bitume avec force. Je me suis approché et ai constaté que M. Gouache, sans même chercher à relever cette dame, téléphonait à la police municipale. Il semblerait, d'après les hurlements de M. Gouache, que cette personne s'en soit prise à sa voiture...»

Le rapport de police municipale

«Ce jour à 8 heures 30, l'agent de permanence reçoit un appel téléphonique de M. Vincent Gouache (...), nous signalant la présence d'une femme dans la rue Daniel-Boutet à Chartres qui jette des papiers sur la voie publique, retourne des essuie-glace des véhicules en stationnement, sonne à toutes les entrées d'immeubles depuis cette nuit et ne semble pas pourvue de toutes ses facultés mentales. Nous (*ndlr* : trois agents) nous rendons rapidement sur les lieux et découvrons la personne assise sur le trottoir, accompagnée de M. Gouache. M. Gouache nous signale qu'elle est prostrée ainsi depuis son appel téléphonique. Elle ne parle pas, semble hagarde et s'est blessée en tombant, à hauteur de la nuque. Sur ces constatations, nous demandons l'intervention des services de secours auprès de notre permanence...»

La version de Vincent Gouache

«...le mardi 3 février 2004, M. Vincent Gouache est arrivé rue Daniel-Boutet dès 7 heures. (...) Après avoir stationné son véhicule, M. Vincent Gouache est allé au Café de la Paix situé à proximité. C'est dans ces conditions que [la] femme, manifestement très perturbée est venue déverser un sac poubelle au sein de l'établissement au Café de la Paix et qu'elle y a abandonné son sac à mains. M. Vincent Gouache, après avoir consommé, est revenu rue Daniel-Boutet et a constaté que cette femme était en train de tordre les essuie-glace de son véhicule. C'est dans ces conditions que le requérant a interpellé cette femme verbalement et que cette dernière se présentant manifestement très désemparée, a été orientée par M. Gouache sur le trottoir. Alors que M. Gouache saisit son portable pour alerter la police municipale, cette femme a tenté de s'asseoir sur une borne ; elle est tombée et s'est blessée...»

La version de Jean-Pierre Gorges

«Le mardi 3 février 2004, comme chaque jour, je suis descendu dans ma permanence au 6 carrefour des Halles pour préparer le planning de ma journée en présence de M. Vincent Gouache, attaché parlementaire et de M. Jean-Guy Muriel, mon directeur de cabinet. Durant cette réunion, nous avons été dérangé par un brouhaha venant de la rue. Nous sommes sortis et avons constaté qu'une de mes voisines était dans un état (*ndlr* : il manque au moins un mot) et créait du désordre sur la voie publique. Au vu de la situation, j'ai demandé à mon attaché parlementaire d'appeler la police municipale pour faire cesser le trouble. Durant toutes les opérations, je suis resté en proximité de mon attaché parlementaire et de mon directeur de cabinet jusqu'à l'arrivée de la police municipale. J'atteste que la seule action faite par M. Gouache a été de porter secours à cette dame en appelant la police municipale qui elle-même a appelé les pompiers...»

La version de Jean-Guy Muriel

«Le mardi 3 février 2004, alors que je rentrais, avec le maire et son attaché parlementaire, monsieur Vincent Gouache, de notre habituel «tour de ville», dans la permanence du député-maire, nous (le maire et moi-même) nous sommes dirigés vers l'Hôtel de Ville où le maire avait rendez-vous. C'est alors que nous avons aperçu une femme (je ne la connais pas) penchée sur la voiture de l'attaché parlementaire. Le maire a demandé à monsieur Gouache d'appeler la police municipale, la personne étant manifestement inaccessible au raisonnement...»

Vous avez sans doute remarqué le silence assourdissant des personnels politiques de l'agglomération au sujet de la condamnation de Morland. Comme s'il ne s'était rien passé le 20 novembre. A droite, ça peut presque se comprendre vu que la brebis galeuse fait partie du sérail. On préfère donc jouer à l'autruche et on allume tous les jours des cierges à la cathé en priant pour que la bombe ne provoque pas de dommages collatéraux. Par contre, la gauche, à l'exception de celle de Lèves toujours à la pointe du combat pour l'éthique en politique, affiche un mutisme qui déconcerte les militants de proximité. Un maire social-démocrate explique : il ne faut pas monter au créneau contre Morland parce qu'on risque de le transformer en victime. Si après ça, vous n'avez pas mal à la gauche...

Enfin, l'association *Energies Citoyennes* et *L'Aiguillon* invitent tous les citoyens honnêtes à venir assister au prochain Conseil Municipal, en mairie de Lucé, le 15 décembre, à 20h30. Votre présence nombreuse ce soir-là sera le signe fort de la protestation contre l'injure faite au peuple souverain à cause du maintien en fonction d'un maire délinquant. A l'occasion, vous pourrez identifier les derniers complices de Jacques Morland et voir la collusion de ce dernier avec les trois élus du Front National «têtes hautes et mains propres».

Gérard Leray

✦ **Historique.** C'est la deuxième fois en plus de deux cents ans d'existence que la vénérable institution du Conseil Général d'Eure-et-Loir est éclaboussée par une sanction de justice touchant l'un de ses membres. En 1906, Marcel Laurent, conseiller général-maire de La Ferté-Vidame, conservateur rallié à la République, avait été reconnu coupable de «prodigalité» par le tribunal de la Seine qui l'avait pourvu d'un conseil judiciaire. En conséquence, il avait été obligé de démissionner de tous ses mandats électifs. Son frère Roger, un fiéffé réactionnaire, lui avait succédé le 15 septembre 1907, vainqueur avec seulement dix voix d'avance sur son adversaire radical...

✦ **Santé!** Comme lors du prononcé de sa condamnation de 1^{ère} instance à Chartres le 11 octobre 2004, Morland ne s'est pas déplacé pour entendre la sentence d'appel à Versailles le 20 novembre 2005. Au même moment, sur le coup de 14 heures, il achevait un repas copieux à l'hôtel-restaurant Mercure à Barjouville. Gouverner, c'est choisir...

✦ **Innocent.** Boris Minsky, 1^{er} adjoint de Jacques Morland, dans l'édition du 25 novembre de *L'Echo* : «Je suis éccœuré par la justice de mon pays. C'est un innocent qui a été démolé». Sauf que le mot «innocent» peut être compris dans le sens de «niais» et de «simple». On se demande bien ce qui pousse Minsky à s'acharner contre ce pauvre Morland...

✦ **Arobase.** La Ville a perdu pour 2005 sa deuxième @ au concours des ville Internet. C'est encore une de trop...

✦ **Hors-la-loi.** D'après l'article D 2122-5 du code général des collectivités territoriales, un maire ne peut pas utiliser de gyrophare dans ses déplacements automobiles. Alors pourquoi donc Olivier Laurans, l'adjoint à la Sécurité, le fait-il...?

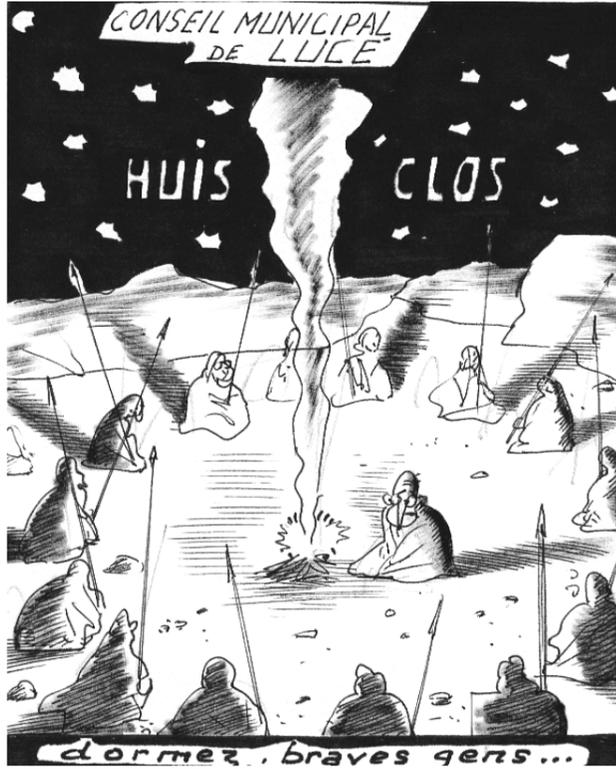
✦ **Action, réaction!** C'est la réponse de Laurans à la condamnation de son délinquant de patron : il envisage d'installer plusieurs caméras de vidéosurveillance devant et dans le bureau municipal de Morland.

✦ **Retrouvailles.** Jeudi 15 décembre, Morland sera sans doute ému de retrouver dans la salle du public du Conseil Municipal plusieurs de ses anciens salariés de l'imprimerie de l'Indre qui a été liquidée en 2004. Justement, ceux-ci ont l'intention de dévoiler aux Lucéens les malversations commises par leur ex-PDG. D'où la tentation du huis clos. En conséquence, le spectacle devrait se dérouler à l'extérieur. A ne pas manquer!

✦ **Effet boule de neige.** Le 27 janvier 2006, le tribunal de commerce de Chartres examinera la demande d'extension de la liquidation de l'entreprise d'imprimerie SA Morland à la SCI du Moulin de Cloyes. De nouveaux soucis financiers en perspective pour l'ami Jacques.

✦ **Poil au genou!** Le saviez-vous? Le colonel François, Louis Morland, du corps des chasseurs à cheval de la Garde Impériale, fut mortellement blessé lors de la bataille d'Austerlitz, le 2 décembre 1805. Trois jours plus tard, l'on immergea le cadavre dans un tonneau de rhum pour sa conservation pendant le voyage de rapatriement vers la France. Hélas, le récipient fut égaré et stocké longtemps à l'abri des pillards. Cinq ans plus tard, le corps fut retrouvé par hasard, intact. A ceci près que la moustache du valeureux soldat avait poussé jusqu'à mi-jambes...

✦ **Enfoirés!** Pour l'hiver 2005-2006, la 3ème ville du département n'est même pas capable de mettre un local à disposition de l'antenne locale des Restos du Cœur, cependant qu'elle abrite à grands frais un délinquant en col blanc dans sa Maison Commune. Debout les damnés de la terre!



Une pétition est en ligne sur le site Internet d'Energies Citoyennes (www.energies-citoyennes28.org) qui appelle à la démission de Jacques Morland de tous ses mandats électifs.

Nicolas André, conseiller général :

«Je ne veux plus revoir la Morlandie»

«Cela fait deux fois que Morland est déclaré coupable et condamné : par le tribunal correctionnel de Chartres et par la Cour d'appel de Versailles. Malgré les casseroles, Gorges le maintient au poste de vice-président à Chartres Métropole, le sénateur Cornu le soutient en lui confiant la vice-présidence du syndicat intercommunal du Pays Chartrain (SIPAC), enfin, Albin de Montgolfier, président du Conseil Général, n'est pas offusqué qu'il demeure président de l'Office départemental HLM. Quand viendra l'heure de la déconfiture ultime pour le conseiller général-maire de Lucé, il ne faudra pas oublier d'associer tous ces gens.

Pour ma part, comme conseiller général socialiste du canton de Mainvilliers, depuis la première condamnation de Morland, qui remonte au 11 octobre 2004, j'ai décidé de quitter l'hémicycle du Conseil Général à chaque fois qu'il prend la parole.

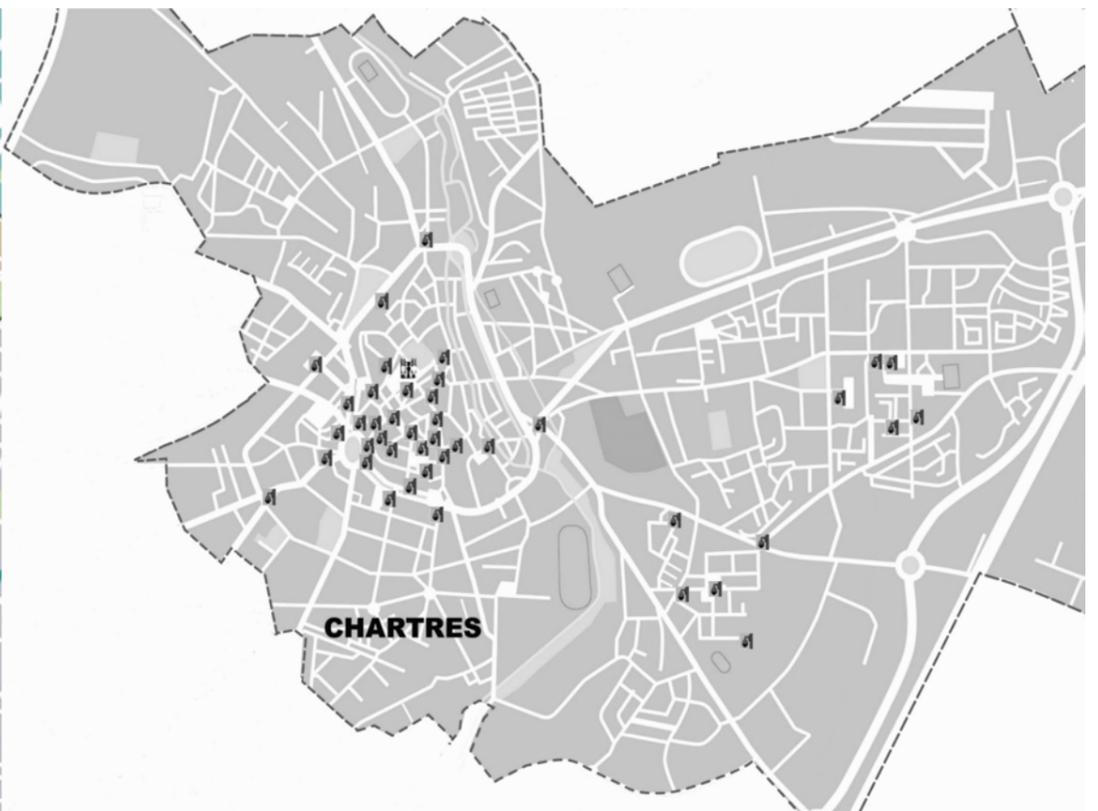
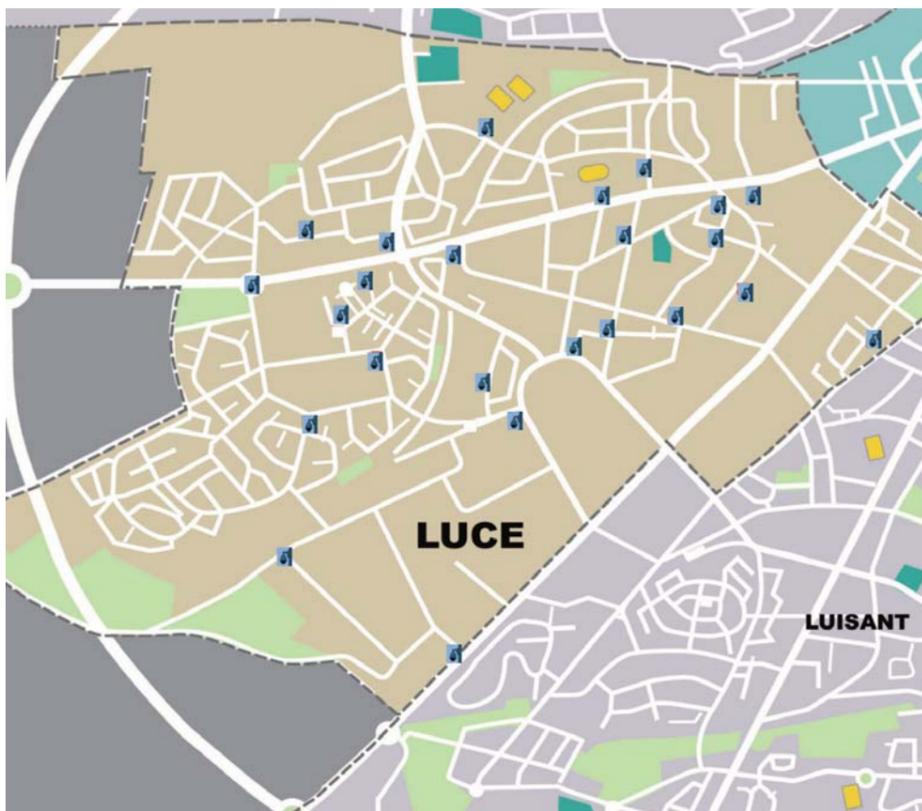
Merci à l'association *Energies Citoyennes* pour le combat mené depuis mai 2003. J'espère que ce combat va servir la gauche, et il ne faudra pas oublier d'associer *Energies Citoyennes* aux succès futurs de la gauche.

Le dossier Morland est une affaire lamentable. Le discrédit est jeté sur tous les élus de l'agglomération. Pendant des années, les gens se souviendront qu'un maire de leur voisinage, sans forcément se souvenir de son nom, avait été malhonnête. Connaissant l'individu, je ne veux lui donner qu'un seul conseil : «Arrêtez la mascarade, et prenez vos responsabilités!».

Mais le pire, c'est que le dénouement de ce scandale a été anticipé par des juristes qui gravitent à droite. Ainsi, sachez qu'il est prévu, dans le cas d'une nouvelle élection municipale dans l'une des sept communes de l'agglomération, que change la répartition des sièges à la Communauté d'agglomération, afin de permettre à Gorges de conserver sa majorité, même dans l'hypothèse d'une victoire de la gauche lucéenne».

Vidéosurveillance

Là où ça craint...



Voici les emplacements des caméras publiques de vidéosurveillance actuellement installées dans l'agglomération. Evidemment, elles correspondent aux endroits où la délinquance est la plus forte. Evidemment, vous êtes choqués par l'énorme concentration des caméras dans le centre ville de Chartres, cependant qu'à Lucé, c'est pire : Big Brother quadrille presque complètement la ville. Evidemment, vous imaginez les hordes de voyous qui

déferlent chaque jour et chaque nuit, le supplice vécu par les honnêtes citoyens. Donc, au nom du principe de précaution, *L'Aiguillon* vous conseille d'aller faire vos courses à Lèves, Mainvilliers, Champhol, Luisant et au Coudray. Dans ces charmantes communes entre ville et campagne, au moins, les coupeurs de gorges ne sont même pas encore nés.

(A suivre)

«Nous» et «eux»

Non

le mariage de la polygamie des vieux étrangers avec le rap des jeunes français ne peut accoucher de voitures brûlées ! La polygamie fut admise par les autorités françaises tant qu'elle facilitait la venue de travailleurs dont la France avait besoin, puis bannie soi-disant pour protéger les femmes. En définitive, ces différentes mesures ont abouti à une plus grande précarisation (suppression des cartes de séjour de dix ans) d'étrangers vivant en France depuis plusieurs décennies et parents d'enfants français. De son côté, le rap est un moyen d'expression artistique d'une réalité vécue par de nombreux jeunes. Il s'inscrit dans une tradition de la chanson contestataire, ni plus ni moins violente. Il y a toute sa place comme nouvelle forme culturelle.

Nous sommes bien en présence d'une stratégie politique allumant la haine tous azimuts, par des discours insultants et provocateurs, des mesures législatives et policières. Cela prend des formes déliantes que le gouvernement fabrique et utilise par l'intermédiaire de son bouffon préféré. Le but est d'aboutir à des amalgames entre l'immigration, les émeutiers des banlieues, les voyous et les pauvres. En

s'appuyant sur un ensemble de lois sécuritaires, sur une mise en scène médiatique et théâtrale, il s'agit de mettre et de maintenir la population (les électeurs) dans la peur, de désigner l'étranger et/ou le jeune des banlieues comme le fauteur de trouble, l'empêcheur de paix sociale. Tout cela sur fond de « choc des civilisations » et de terrorisme.

Or, ce qui est scandaleux, plus que les émeutes, ce sont les inégalités et la pénalisation de la pauvreté, c'est ce que nombre de résidents en France vivent au jour le jour d'injustices et de discriminations. Ce dont il faut avoir peur, c'est de nous laisser enfermer dans le « nous » et « eux », c'est de simplement réclamer un ordre républicain qui maintient cette situation de déséquilibre social depuis plus de trente ans !

Seules des mesures politiques peuvent faire avancer les choses avec une remise en question fondamentale des pratiques libérales actuelles. Tout de suite, je pense que nous devons œuvrer pour instaurer la rencontre entre les personnes des différents quartiers pour parler, s'écouter, échanger, se comprendre et peut-être construire ensemble de nouvelles résistances et exigences.

Janine Orssaud

Jacqueries urbaines

Quels éléments ont contribué à produire l'explosion de violence dans les banlieues françaises ? Le chômage des jeunes et le manque de projets d'avenir, le ghetto français causé par la flambée des prix de l'immobilier, les stratégies d'évitement qui motivent les familles françaises à envoyer leurs enfants à l'école loin des cités. La politique de rejet des immigrés, les trafics de toute sortes (shit, cigarettes, fringues, portables...) qui alimentent les éruptions de l'extrême droite, les inégalités sociales affichées à travers les reportages sur les riches et le luxe étalés tous les jours à la télé, la frustration de n'avoir pas accès à la consommation proposée par une pub agressive...

Les quinze années passées par la gauche au pouvoir (1981-1986 ; 1988-1993 ; 1997-2002) avaient vu apparaître quelques actions, certainement insuffisantes, qui montraient déjà une prise en compte des problèmes des cités. A Chartres, il y eut de nombreuses réhabilitations d'immeubles, des constructions de maisons de quartiers, des créations d'associations d'insertions (régie de quartier, alphabétisation, aide aux devoirs, etc.) la mise en place des postes de police de proximité, les subventions aux associations culturelles et sportives...

Après 2001, sous prétexte de manque de rigueur de gestion, d'efficacité contestable et de choix politiques, des coupes sombres ont eu lieu dans l'aide aux associations. Arrêt du financement de l'alphabétisation, baisse des subventions dans la lutte contre l'illettrisme et dans le fonctionnement des Maisons Pour Tous chartraines, fermeture des postes de police de proximité... A la place, installation de caméras de vidéosur-

veillance et offre d'accès à la propriété de logements HLM... Un début de mixité sociale : la construction d'un immeuble HLM au milieu d'un quartier bourgeois à Luisant. Par contre, on n'a pas encore essayé des immeubles bourgeois au milieu des HLM ! La loi SRU, qui oblige les communes de plus de 3.500 habitants d'avoir au moins 20% de logements sociaux, n'est pas encore respectée sur tout le territoire. Par ailleurs, pour encourager la mixité sociale à l'école, l'idée d'encourager les familles des cités à envoyer leurs enfants au collège du centre ville moyennant un remboursement des frais de transport est à retenir.

Pour les jeunes, nos gouvernants pensent à rétablir le « service » mais moins militaire que « civique ». Un service d'un an encadré par des militaires, des moniteurs ou formateurs, sur des activités de consolidation des connaissances de bases, avec du sport, de la formation à la conduite automobile, à l'informatique, brevet de premiers secours, ateliers de cuisine et restauration, entretien des bâtiments, réparation automobile, éducation civique, aide aux populations sinistrées (lors d'incendies de forêts, d'inondations, tremblements de terre, tempêtes...), entretien de l'environnement (nettoyage de berges de rivières, des littoraux souillés, débroussaillage des sous-bois...). Les besoins ne manquent pas. L'apprentissage à partir de 14 ans ? Pourquoi pas, mais il devra bénéficier de plus de moyens et d'un accompagnement spécifique. Toutes les actions menées par les associations culturelles et sportives devront être encouragées mais avec une exigence de rigueur et de transparence (voir l'article *L'apprentissage à 14 ans*).

«Le bruit et l'odeur», le retour

Amalgames, stigmatisation, assimilations expéditives, propos polémiques dans une situation tendue... A droite, c'est une habitude de longue date qui, malheureusement, paye sur le plan électoral. Souvenons-nous de la tirade prononcée en 1991 par Chirac sur « le bruit et l'odeur ». Le petit Nicolas, qui rêve de s'asseoir dans le fauteuil présidentiel, a bien retenu la leçon.

Les émeutes de la fin octobre début novembre dans les banlieues ont de nombreuses causes sociales liées aux discriminations dont sont victimes les populations d'origine étrangère, mais aussi des raisons historiques en raison du passé colonial de la France.

Un ministre de l'Intérieur a pour mission de maintenir l'ordre, pas de tenir des discours stigmatisant toute une population et de jouer ainsi au pompier pyromane. C'est pourtant ce qu'il a fait avant, pendant et après les émeutes, avec l'aide précieuse de ses troupes. Utilisant parfois la rhétorique de l'ex-

trême droite (par exemple quand le maître des Hauts-de-Seine parle du décalage entre le pays virtuel et le pays réel), l'également président de l'UMP a encouragé ses affidés à se lâcher après ses fameuses saillies sur la « racaille » et le nettoyage au « Kärcher ».

Et quand c'est parti, c'est parti. Sans prétention d'exhaustivité, voici un florilège des dérapages verbaux droitiers stigmatisant les « barbus », les rappeurs, le regroupement familial et la polygamie. Très simplement et avec beaucoup de légèreté, des personnalités politiques et intellectuelles légitiment un discours véhiculant la xénophobie et le racisme. Un discours faisant de l'immigration le bouc émissaire du malaise social actuel, un discours qui favorise aussi la tentation du repli sur soi et de la peur de l'autre :

Alain Finkelkraut, philosophe et professeur à l'École polytechnique, au quotidien israélien *Haa-retz* : « On voudrait réduire les émeutes des banlieues à leur dimension sociale, y voir une révolte de jeunes contre la discrimination et le chômage. Le problème

Vivons-nous encore

dans une démocratie ?

Il y a quelques mois, je pensais que la démocratie en France était en danger. Aujourd'hui, mon interrogation est encore plus grave : la France est-elle encore une démocratie ? On peut se le demander quand un gouvernement profite d'une bavure policière et d'une provocation inutile du ministre de l'Intérieur pour instaurer l'état d'urgence, dans un premier temps pour douze jours, et dans un second pour trois mois.

Ce coup d'Etat est soi-disant légitimé par le soutien des Français et de leurs représentants après une campagne orchestrée par des médias aux ordres du pouvoir politique. Encore une fois, il s'agit de régler par la force et de façon unilatérale la rébellion des plus pauvres contre les injustices du libéralisme et de la mondialisation ultralibérale. **Les victimes deviennent les coupables et les coupables exemplaires.** Nous voilà donc revenus à l'obscurantisme de l'Ancien régime lorsque la pauvreté était le lot de la majorité, lorsqu'il fallait protéger les riches de cette pauvreté malsaine et nauséabonde et lorsque la moindre revendication était réprimée par les soldats.

De quoi les pauvres sont-ils coupables ? Simplement de ne pas encore être morts de faim et surtout de refuser de mourir en silence. L'usage de la force ramène parfois le calme mais ne résout pas les problèmes qui ressurgiront un jour ou l'autre. Et alors, aux émeutes de la faim et de la pauvreté risque de succéder la révolte, sinon la révolution. Or, la révolution est légitime quand l'Homme est opprimé. En 1789, c'est une révolution qui a mis fin à l'absolutisme royal et, en ce XXI^{ème} siècle, ce sera peut-être aussi une révolution qui mettra fin à la dictature de la bourse et de l'argent.

A force de supprimer les acquis sociaux des plus humbles, on leur ôte tout espoir. Or, un homme sans espoir est un révolutionnaire en puissance. L'actuel gouvernement de la France et le Président de la République jouent aux apprentis sorciers en faisant monter la pression dans les cités populaires. Mais attention : si la marmite explose, personne n'en sortira indemne.

El San Diero



Les mêmes causes produisent les mêmes effets : aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et maintenant en France, la politique de privatisation des services publics, de recherche de rentabilité à tout prix, de réduction des effectifs, d'économie d'échelle sème la misère, puis le désordre et enfin la violence aveugle. Ni la désaffection des urnes, ni les manifestations dans les rues, ni les votes protestataires, ni le 21 avril 2002, ni le « non » au référendum sur l'Europe n'ont changé la politique sociale de la France. Aujourd'hui, cette flambée de violence des jeunes exclus nous oblige à repenser d'urgence des solutions nouvelles. L'actuel gouvernement risque de retomber dans des solutions à court terme, des pansements superficiels. A gauche, tous les projets de programmes politiques pour 2008 devront en tenir compte en priorité et faire preuve de beaucoup d'imagination.

Denys Calu

Les tics de Sarko

Courant septembre 2005, l'UMP a envoyé plus de deux millions de courriers électroniques sur le Net, dans lesquels son président Nicolas Sarkozy invite les internautes à adhérer au parti. Plusieurs personnes, choquées par cette méthode assimilable à un « spam » (envoi massif de courriers électroniques non sollicités), ont déposé plainte auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

L'on peut trouver osée une telle pratique de la part d'un parti ayant massivement adopté en 2004 la loi pour la confiance dans l'économie numérique, censée notamment mieux répondre à ce type d'abus. La réplique n'a pas tardé. Si, sur votre ordinateur, vous tapez « Nicolas Sarkozy » dans le moteur de recherche Google, vous découvrirez parmi les toutes premières réponses l'adresse du site du film *Iznogoud*, celui qui veut devenir calife à la place du calife... C'est le fruit de la riposte organisée par des internautes mécontents grâce à une astuce technique appelée « Google bombing ». Celle-ci consiste à insérer sur un maximum de sites web des liens hypertextes comportant un texte précis et renvoyant vers un même site. C'est cette reproduction à l'identique qui permet d'influer sur les résultats du moteur de recherche.

Mais l'envoi massif de courriers électroniques non sollicités n'est pas le seul usage limite des nouvelles technologies par l'UMP. En tapant les mots « émeutes », « racailles », « voitures brûlées », « violences urbaines » dans Google, on voit apparaître en haut de la page de résultat un lien commercial pointant vers le site de l'UMP. Tout simplement, l'Union pour un Mouvement Populaire a acheté ces mots-clés à Google afin qu'un lien soit établi avec son site de promotion de l'action de Sarkozy. Mieux encore, depuis fin novembre, les mots « grèves », « ratp » et « sncf » renvoient vers une page du site web de l'UMP pour l'instauration d'un service minimum dans les transports. Oui, vous ne vous trompez pas, la campagne des présidentielles 2007 a déjà commencé.

Nagy-Bocsa

est que la plupart sont noirs ou arabes, avec une identité musulmane. En France, il y a d'autres émigrants en situation difficile. Ils ne participent pas aux émeutes. Il est clair que nous avons affaire à une révolte à caractère ethnico-religieux.

Hélène Carrère d'Encausse, historienne spécialiste de l'URSS et de la Russie, membre de l'Académie française, à la chaîne de télévision russe *NTV* : « Ces gens, ils viennent directement de leurs villages africains. Or, la ville de Paris et les autres villes d'Europe, ce ne sont pas des villages africains. Par exemple, tout le monde s'étonne : pourquoi les enfants africains sont dans la rue et pas à l'école ? Pourquoi leurs parents ne peuvent pas acheter un appartement ? C'est clair, beaucoup de ces Africains, je vous le dis, sont polygames. Dans un appartement, il y a trois ou quatre femmes et vingt-cinq enfants. Ils sont tellement bondés que ce ne sont plus des appartements, mais Dieu sait quoi ! On comprend pourquoi ces enfants courent dans les rues ».

Bernard Accoyer, président du groupe parlementaire de l'UMP à l'Assemblée nationale, au micro de *RTL* : « les pouvoirs publics se sont montrés étrangement laxistes avec la polygamie... il est nécessaire

de poser la question du regroupement familial ».

Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi et au Travail, au *Financial Times* : « La polygamie est une des causes des violences urbaines ».

François Grosdidier, député UMP de la Moselle : « Le message de violence de ces rappeurs (ndlr : les groupes, 113, récompensé par deux victoires de la musique en 2000, *Smala*, *Ministère Amer*, *Lunatic*, et les rappeurs *Fabe*, *Salif* et *Monsieur R* sont accusés de faire "le commerce du racisme au lieu de l'antiracisme") reçu par des jeunes déracinés, déracinés, peut légitimer chez eux l'incivilité, au pire le terrorisme ». Plus ce propos tenu le 30 novembre à l'Assemblée nationale : « Dans ma commune, lors d'un mariage sur deux, l'hôtel de ville résonne des you-you... (protestations)... ces formidables moments de bonheur que nous partageons avec les familles... Mais pour près d'un mariage sur cinq, il n'y avait que les futurs époux et les témoins, qui ne se connaissaient manifestement pas. J'ai vu des époux qui avaient 40 ou 50 ans de différence, l'amour ne connaît pas la différence d'âge mais... (tollé général) ».

Les gagnants et les perdants

A qui va profiter la réforme de l'impôt sur le revenu ? Les conseillers en communication de Matignon avaient trouvé la formule choc : «il n'y aura aucun perdant». Tout le monde devait être rassuré : on pourrait baisser l'impôt de 3,6 milliards d'euros sans que personne ne paie. Peut-être même qu'on raserait gratis ! Mais ce «plan médias» gouvernemental n'a pas tenu longtemps. Il s'avère que les vrais bénéficiaires de ces mesures fiscales sont les plus gros contribuables.

Pour bien comprendre ce tour de passe-passe, il est nécessaire de rappeler les principes et la structure des contributions en France. En privilégiant tel impôt (direct ou indirect, proportionnel ou progressif, sur les revenus ou sur la consommation...), les politiques fiscales déterminent le niveau et la répartition de la contribution commune. Un impôt direct et progressif permet de mieux redistribuer les richesses et de combattre les inégalités. A l'inverse, un impôt indirect sur la consommation ne tient pas compte des différences de situation : que vous soyez pauvre ou riche, vous paierez 1,96 € de TVA chaque fois que vous achetez en France quelque chose qui coûte 10 €.

Et contrairement aux idées reçues, l'impôt sur le revenu n'est pas celui qui rapporte le plus. Il ne représente que 17 % des recettes de l'Etat. L'impôt qui remplit les caisses, c'est la TVA avec 46% des recettes de l'Etat. Si on y adjoint la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP), 54% des

recettes étatiques sont payées indépendamment du niveau de ressources du contribuable. **En clair, tout le monde paie des impôts et c'est l'impôt le plus injuste qui rapporte le plus !**

Car, payer 19,6% d'impôt sur sa consommation, ce n'est pas la même chose lorsque vous avez du mal à satisfaire vos besoins vitaux (nourriture et logement), que lorsque vous pouvez épargner, partir à Saint-Trop l'été et à Courchevel l'hiver, acheter un 4X4 intérieur cuir et avoir du personnel de maison car, quand même, c'est bien pratique que tout soit prêt lorsqu'on rentre du bureau le soir, n'est ce pas ? A cela s'ajoute le fait que certains impôts directs ne sont pas non plus progressifs : la CSG (qui a rapporté 62 milliards d'euros contre 53 pour l'impôt sur le revenu en 2004) et les impôts locaux ne tiennent pas compte des niveaux de ressources.

Au nom du libéralisme

Ainsi, depuis le début des années 90 et plus particulièrement la réforme fiscale de 1994, la tendance est nette. La part des impôts directs dans les ressources publiques ne cesse de diminuer au profit des impôts indirects et la progressivité de l'impôt s'affaiblit et tend à disparaître peu à peu au profit d'impôts plus injustes.

Cette évolution n'est pas anodine. Elle relève d'une vision libérale de l'économie selon laquelle la fiscalité, débarrassée de toute progressivité, doit être réduite au seul financement des missions régaliennes (police, justice, défense). Elle

n'aurait pas pour but de redistribuer, de corriger les inégalités, puisque ce rôle serait dévolu au jeu de la concurrence et du marché. L'impôt doit être «économiquement neutre» (c'est-à-dire qu'il ne doit pas modifier les «préférences individuelles»), telle la TVA ou, le cas échéant, un impôt sur le revenu de type «flat tax» (impôt à taux unique). Les impôts progressifs, comme l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) ou l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) sont jugés «confiscatoires», car ils induiraient des «distorsions» préjudiciables à l'activité économique et à la concurrence.

La réforme des compères Villepin-Breton-Copé s'inscrit en plein dans cette vision libérale de la fiscalité. En passant de sept à cinq tranches (il y en avait 13 en 1993), elle réduit la progressivité déjà bien faible de l'impôt. En abaissant de 48% à 40% le taux d'imposition le plus élevé (65% en 1986), elle se rapproche d'un impôt proportionnel. En réduisant de 3,5 milliards d'euros l'impôt, elle va obliger à trouver d'autres recettes ou à diminuer les dépenses. **Mais elle va surtout profiter aux plus riches.**

Réforme saugrenue

Bercy affirmait que cette réforme profiterait principalement aux foyers dont le revenu annuel est compris entre 10.000 et 40.000 euros. Malheureusement, une étude de l'Office Français des Conjonctures Economiques (OFCE) démontre au contraire qu'elle creusera les inégalités : 70% des 3,6 milliards d'euros iront au 20% des foyers imposables

les plus riches ! Selon l'OFCE, les gains à cette réforme seraient répartis de manière «saugeunue» tout au long de l'échelle des revenus. Dans le cas d'un célibataire salarié, la réforme bénéficiera à ceux dont les salaires mensuels sont compris entre 1.800 et 2.500 €, ceux qui gagnent entre 5.000 et 7.000 € et ceux dont les revenus sont nettement supérieurs à 12.000 € mensuels. De même, une étude du Syndicat National Unifié des Impôts (SNUI) montre que le célibataire qui perçoit 1.400 € mensuel gagnera 81 € par an alors que celui qui perçoit 21.000 € chaque mois économisera 9.869 € d'impôt. Et la situation est identique pour les couples, qu'ils aient ou non des enfants.

Une autre disposition de la réforme accentue ce phénomène. En fixant un «bouclier fiscal» correspondant à un taux d'imposition maximum de 60%, calculé en effectuant le rapport entre les revenus et la somme des impôts locaux sur la résidence principale, de l'impôt sur le revenu et de l'ISF, le gouvernement fait un cadeau de 400 millions d'euros à environ 100.000 contribuables. Selon le SNUI, les grands gagnants de cette mesure seraient les assujettis à l'ISF et notamment les 5.000 personnes dont le patrimoine est supérieur à 6,9 millions d'euros et les 8.000 qui s'en approchent. Concrètement, l'Etat remboursera aux 13.000 plus gros contribuables le montant des impôts locaux et, le cas échéant, une partie de l'ISF, soit plus de 200 millions d'euros. Je ne sais pas si le patrimoine de Jean-Pierre Gorges avoisine les 6,9 millions d'euros, mais je suis sûr qu'il a voté cette réforme !

Gandalf le Gris

L'apprentissage à 14 ans

La proposition du Premier ministre de fixer à quatorze ans l'âge de l'apprentissage pour les jeunes de banlieue suscite des commentaires. Les syndicats de l'Education nationale pensent que c'est une mauvaise solution, car ce serait offrir une formation «au rabais». De leur côté, les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) seraient plutôt favorables à cette mesure.

Mais qu'en pensent les chefs d'entreprises ? Sont-ils prêts à relever le défi, à consacrer un peu de leur temps à former ces jeunes au milieu des impératifs de rentabilité et de délais très courts, à passer par-dessus les préjugés ? Aujourd'hui, les apprentis de couleur sont pratiquement absents des effectifs des CFA. La raison souvent avancée est que la clientèle refuse de voir des ouvriers d'origine africaine en chantier à domicile. Ceci dit, certains maîtres d'apprentissage réclament cette mesure depuis longtemps, estimant qu'un jeune est plus souple à former à cet âge que plus tard.

Pour les jeunes, c'est sûr, le fait de quitter l'école et de gagner un salaire (même petit) est une motivation forte. Mais après la formation, y aura-t-il un emploi ? Un apprenti désabusé remarquait un jour : «le CAP peinture, c'est le SMIC à perpétuité !». Est-ce que ces secteurs d'activités, qui ont pourtant besoin de main d'œuvre, sont vraiment attractifs ? Est-ce donner des perspectives d'avenir motivantes que d'offrir des emplois de pauvres ?

Du point de vue des CFA, est-on prêt à accueillir des effectifs supplémentaires et des jeunes turbulents en manque de repères ? Le reproche de nos collègues de l'Education nationale par rapport à cette formation au rabais est en partie justifié par les conditions d'enseignement complètement inadaptées dans les matières générales : couramment trente apprentis par classe ! C'est précisément dans ce domaine que les besoins d'enseignement personnalisés sont les plus criants. Un très grand nombre d'apprentis rencontre des problèmes avec la lecture, même après huit ou dix années passées sur les bancs de l'école. Par ailleurs, dans ces métiers que l'on dit «manuels», l'éducation physique est essentielle. Pourtant, les équipements sportifs sont très insuffisants (pas de gymnase couvert).

N'oublions pas un dernier aspect : l'apprentissage est intitulé «formation en alternance». Mais là encore, les moyens de communication actuels entre l'entreprise et le CFA ne permettent pas un suivi efficace et personnalisé. D'accord pour la promotion de l'apprentissage, mais donnons aux jeunes les moyens d'une formation de qualité.

Denys Calu



Elections parlementaires en Tchétchénie

Espoir ou cataplasme sur une plaie non soignée ?

Le 27 octobre 2005, se sont déroulées des élections destinées à élire 58 députés du Parlement tchétchène. D'après les résultats officiels, trois partis se dégagent parmi un peloton des huit qui se présentaient : *La Russie Unie* a obtenu 60% des suffrages ; le *Parti Communiste* 12% ; l'*Union des Forces de Droite* 11%. Pour une participation affichée de 66%.

Vu de loin, (de France, par exemple) on applaudirait : bravo, la démocratie se fraie un chemin malgré les périls ; à tout le moins, la vigilance de l'Europe a fini par payer. Le pluralisme de l'affiche peut le laisser croire. Pluralisme ? Les partis en lice étaient en fait tous pro-Kremlin ! De plus, l'opposition indépendantiste, même modérée, était absente : évincée, et de toute façon boycottée : organiser des élections dans un pays occupé et sinistré

est une farce tragique.

Démocratique ? De l'avis des observateurs non dépendant du Kremlin, ces élections ont, comme les précédentes, été manipulées (beaucoup plus de bulletins de vote que de votants) et pressurisées : à la campagne, les chefs de villages étaient convoqués afin de faire voter, et bien voter, sinon...

Pas tout à fait régulières, ces élections ? L'Europe, la France s'en contenteront : «Nous espérons que cela sera un pas vers un processus politique pacifique dans le futur», a déclaré Emma Udwin, porte-parole de la Commission des relations extérieures européennes. Qu'importe si l'on cautionne la mascarade, l'horreur de la réalité ! Oublions la crise tchétchène, à nous les contrats... Et vive la bonne conscience !

Dimitri Keltchewsky

Laïcité, Islam et République

Mardi 8 novembre, Alain Gresh, journaliste et écrivain, rédacteur en chef au *Monde Diplomatique*, spécialiste du monde arabe, anime une conférence-débat sur «Laïcité, Islam et République». Le salon Marceau, au premier étage de la mairie de Chartres, est presque plein pour cette réflexion proposée par le MRAP d'Eure-et-Loir. Après une première partie historique de la loi de 1905 sur la laïcité, la suivante porte sur l'islam, dont il brosse la diversité des tendances, comparable à celles de l'église catholique et ses multiples courants, «des partisans de Lefebvre aux théologiens de la libération». Gresh aborde aussi la polémique suscitée par le port du voile à l'école. Au passage, il dénonce le fait que les populations immigrées sont quasi absentes des partis, des institutions, et même des associations, y compris les plus généreuses. Sur le sujet de la place faite aux femmes par les musulmans, il nous retourne notre propre ségrégation machiste et égratigne au passage le PS et ses réactions par rapport à l'hypothèse d'une candidature de Ségolène Royal à la prochaine présidentielle. A une question d'un auditeur sur la flambée de violence des banlieues, il fait référence au sociologue Stéphane Beau qui a enquêté sur des troubles survenus à Sochaux, il y a quelques années. Celui-ci concluait que les jeunes qui brûlent des voitures sont ceux dont l'avenir est bouché ou sans espoir de promotion dans leur travail. Bref, des propos très mesurés, obligeant à un regard plus ouvert sur le monde musulman. Alain Gresh n'est pas un grand orateur, il reste simple et abordable, et sa réflexion est intéressante et pertinente.

D.C.

Humeurs

⊗ **Budgétivores.** Le 29 novembre, *Le Figaro* annonce que la dette publique française dépasse 2.000 milliards d'euros, soit 120% du PIB, d'après un rapport de la commission Pèbereau, commandé par le ministre de l'Economie. Rien d'innocent dans la démarche : aux 1.100 milliards de la dette publique officiellement recensés d'après les normes européennes, il suffit d'ajouter les 900 milliards d'euros d'engagements de l'Etat pour les retraites supplémentaires, dont la moitié sont destinées à la fonction publique et l'autre aux fonctions hospitalières et territoriales. Non seulement on provoque à coup sûr l'émoi de l'opinion publique, mais, en plus, on désigne clairement les responsables-coupables : encore ces salauds de fonctionnaires !

⊗ **Le monopole du pauvre.** Dans l'édition du 26 octobre dernier de *Charlie Hebdo*, on apprend que notre Sarkozy de l'Intérieur est avocat dans le civil et qu'il possède toujours actuellement des parts dans un cabinet d'avocats (Claude-Sarkozy) des Hauts-de-Seine spécialisé en droit immobilier, A Puteaux, fief de la famille Ceccaldi (UMP), la municipalité a confié le marché municipal des expulsions au cabinet Claude-Sarkozy, ce qui représente pour lui un pactole de presque 97.000 euros depuis 2001. Et vous vous souvenez de l'empressement de notre ministre pour faire évacuer les immeubles insalubres franciliens après les incendies de l'été ? Comme par hasard, le cabinet Claude-Sarkozy est encore en première ligne...

Du geste à la parole

Le 14 août 2004, 150 militants anti-OGM viennent de toute la France pour faucher, sans heurt, la parcelle de 3000 m² de Greneville-en-Beauce, dans le Loiret. « Ça y est, la parcelle est nettoyée ! » titre la presse. Puis, le 7 juillet 2005, à Greneville-en-Beauce et Neuville-aux-Bois, une cinquantaine de membres du collectif de la région Centre mènent une opération de fauchage d'OGM. « Opération commando des faucheurs d'OGM » annonce un journal local le lendemain. Nous avons fauché avec nos pieds, nos mains, au corps à corps avec les pieds de maïs, au coude à coude, sous l'œil avide de la caméra de France 3. C'est une action collective où chacun est responsable de ses actes. La plupart d'entre nous ont signé l'engagement des faucheurs volontaires, après avoir pris conscience des enjeux dangereux des OGM en plein champ et après avoir été informé des risques encourus en participant à une telle action.

Le 27 octobre 2005, 49 personnes mises en examen, se retrouvent au tribunal d'Orléans où elles vont devoir assumer leurs actions par la parole. « Les paroles, c'est bien beau de les dire, mais il faut les habiter ! ». Allons-nous être capables d'assumer ce défi de Marie-Claire Djibaou, la veuve de Jean-Marie, leader indépendantiste canaque assassiné ? Le président permet aux grands témoins d'être présents dans la salle pendant les audiences. Il fait intervenir témoins et prévenus, agriculteurs et chercheurs, ensemble. Il pose des questions pertinentes qui sont parfois des pièges. Mais l'association témoins/prévenus permet de relier les arguments des uns et des autres et de faire monter en puissance le mouvement de Résistance.

Le deuxième jour, à tour de rôle, nous assumons la présence à la barre en donnant de façon concise nos motivations. Tous pour un, un pour tous ! Avec nos mots, nos attitudes, nos

Les OGM font trembler les politiques

De notre envoyée spéciale à Orléans.

La classe politique a peur de débattre sur le sujet des OGM. C'est donc, hélas, devant la justice que se tient le débat. Mais l'espace d'une salle de tribunal est forcément réduit, et vu le nombre des prévenus, les citoyens sont quasiment tous empêchés d'assister à l'audience. Ainsi, à Orléans, les 27 et 28 octobre 2005, 49 prévenus et des témoins figurent au programme, ce qui ne laisse de la place qu'à vingt spectateurs par demi-journée dans la salle. Pourtant, fait 8 heures du matin, un comité de soutien aux prévenus campe devant le tribunal. Face à lui, une quinzaine de policiers. Certains portent un gilet pare-balles, comme si les militants « anti-OGM » étaient des terroristes... Et puis, bien sûr, plusieurs hommes en civil : les fameux RG. Nous sommes décidément bien encadrés pour des gens qu'on ne peut souvent pas encadrer !

A l'intérieur, la « messe » commence. A l'arrivée de la Cour, on nous demande de nous lever, pour montrer à la justice qu'on la respecte. J'espère que la justice va tout faire pour m'inspirer du respect. Il faut attendre environ une heure pour entrer dans le vif de la revendication, après lecture faite des faits, appel des prévenus et interventions préliminaires. Bon début, le comportement du président du tribunal surprend agréablement. Outre le fait qu'il s'est visiblement beaucoup documenté, aussi bien chez les « pro » que chez les « anti », il écoute et pose des questions aux prévenus et aux témoins. Ainsi, pour appuyer sur le secret qui entoure les OGM, le président rappelle qu'un contrat lie la société (ici, Monsanto) et l'agriculteur. Dans ce contrat, deux clauses révélatrices : l'agriculteur s'engage à ne pas chercher à connaître la composition exacte de ce qu'il sème et à ne conserver ni graines ni données relatives aux semences, cultures et récoltes.

Parmi les premiers prévenus entendus, Yves Contassot, élu Vert parisien, explique que la ville de Paris a signé une charte s'engageant à ne servir dans les cantines municipales que des aliments sans OGM. Or, un de ses fournisseurs vient du Loiret, où sont pratiquées des cultures OGM. Comme les essais en plein champ sont susceptibles de contaminer d'autres cultures, la mairie de Paris pourrait ne pas être en mesure de respecter sa promesse. Il explique qu'en ignorant les revendications, les arrêtés municipaux prohibant les essais OGM, les référendums d'initiative populaire, l'Etat remet en cause le droit des élus locaux d'assurer aux citoyens la sécurité et la transparence. Et il termine en s'adressant à l'avocat de la société Monsanto : « Dans quelques années, on ne pourra pas dire, comme pour l'amiante, la vache folle ou la canicule, qu'on ne savait pas... »

Vient le tour de Francine Bavé, conseillère régionale d'Ile de France : « Je respecte profondément la loi, toutefois, face à l'urgence et à la nécessité absolue, il en va de ma responsabilité d'élue d'être dans les champs même si cela doit me mener devant vous. Je ne veux pas être de ces élus qui, par manque de courage et retard à la décision, engendrent les catastrophes ou les empires. Je suis chercheuse et donc pas contre la recherche, mais la Constitution

voix et nos histoires, nous faisons corps. La diversité humaine est au rendez-vous, jeunes, personnes âgées, enfants, parents et grands parents, enseignants, agriculteurs, ouvriers, chômeurs, chercheurs, les citadins, les ruraux... Nous nous découvrons au fur et à mesure de nos interventions. Nous faisons vraiment connaissance. Nous affirmons tous ensemble notre volonté de vivre autrement que ce que veut nous imposer le système économique des firmes de l'agro-industrie, de l'agrochimie et semencières.

Les plaidoiries de nos avocats sont « dopées » par notre prestation collective. Celle de l'avocat de la partie civile, la firme américaine Monsanto, et la réquisition sans concession du Procureur de la République n'entament pas notre sentiment de force tranquille et solidaire. Il est requis trois mois de prison avec sursis pour 48 faucheurs, dont 15 jours de prison ferme pour trois personnes inculpées deux fois, avec 1.500 euros d'amende pour chacun. Une peine plus lourde, justifiée par deux autres condamnations, est demandée à l'encontre de J.E. Sanchez, ancien porte-parole de la Confédération Paysanne.

Pendant ces deux jours, nous nous sommes supportés les uns les autres et les quatre avocats, avec art, ont finalisé les enjeux de notre défense : la dimension collective, l'état de nécessité, la désobéissance civile et civique, les relations entre paysans et semenciers, les enjeux environnementaux et sanitaires, le principe de précaution, la légitime défense et les irresponsabilités prises par l'Etat à l'égard des autorisations d'OGM en plein champ. Ce que nous avons savouré ! Qu'importe le résultat final du délibéré du 9 décembre, ce procès aura prouvé que la société civile est capable de prendre en main la Résistance à ce que l'on veut lui imposer, quand cela est nécessaire. Oui, nous voulons continuer à rêver notre avenir. La vie n'est pas une charge quand l'espoir est devant soi.

Mauricette Girard, faucheuse volontaire



doit être respectée. Celle-ci dit que chaque citoyen a droit à un environnement stable et a le devoir de le protéger. La recherche n'est pas au dessus de la Constitution.

Tout au long du procès, les faucheurs témoignent que la désobéissance à la loi est parfois une obligation civique. La loi ne doit-elle pas changer lorsqu'elle ne répond plus à l'exigence du droit ? Ils mettent également en avant leur non violence qui fait de leur indignation quelque chose de constructif. Après tout, il ne faut jamais oublier que l'Homme n'est pas là pour le gouvernement mais que c'est le gouvernement qui est fait pour l'Homme. De leur côté, les témoins à décharge expliquent que les OGM n'ont aucun intérêt en terme de rentabilité, aucun en terme agronomique, aucun contre la faim dans le monde, aucun en production thérapeutique. Bref, le seul intérêt est économique pour les sociétés telles que Monsanto.

Pour finir, je livre à votre réflexion deux informations. Lors du congrès de l'association des Maires de France en 2004, 71 % des maires s'étaient exprimés contre les cultures OGM sur leur commune. Visiblement, on s'en fout... Hervé Gaymard, ancien ministre de l'Agriculture (et aussi des Finances !) a récemment déclaré à la radio : « En tant que citoyen, je suis contre les OGM, en tant qu'ancien ministre de l'Agriculture, je ne peux laisser la France prendre du retard en la matière. Quand donc les hommes politiques réagiront-ils en citoyens ? »

Dominique Chéron

Décroissance (suite)

Dans L'Aiguillon 57, j'avais écrit un article sur la décroissance, qui ne serait pas vraiment un retour en arrière puisque qu'on bénéficiait de beaucoup d'inventions récentes peu gourmandes en énergie (l'essoreuse à salade, les éoliennes, le vélo...). Bien sûr, j'en oubliais. Ces dernières semaines, mes lectures m'ont mis le nez sur deux inventions bien utiles dans une société de limitation de consommation d'énergie : le poste de radio écolo, équipé d'une dynamo. Une trentaine de secondes de tours de manivelle donne une autonomie d'une demi-heure. Pour moins de 60 euros. Mieux encore, à l'occasion du sommet de l'information à Tunis, un labo du Massachusetts Institute of Technology (MIT) a présenté un prototype d'ordinateur bon marché (moins de 100 euros), équipé lui aussi d'une manivelle capable de recharger la batterie. Son système d'exploitation est fondé sur le logiciel gratuit Linux. Cet ordinateur est destiné aux écoliers des pays du Sud. Les fabricants d'appareils informatiques et leurs conseillers en marketing ont trouvé là le moyen de conquérir de nouveaux marchés, une nouvelle clientèle. Mais est-ce bien d'ordinateurs dont ont besoin en priorité les pays en développement ?

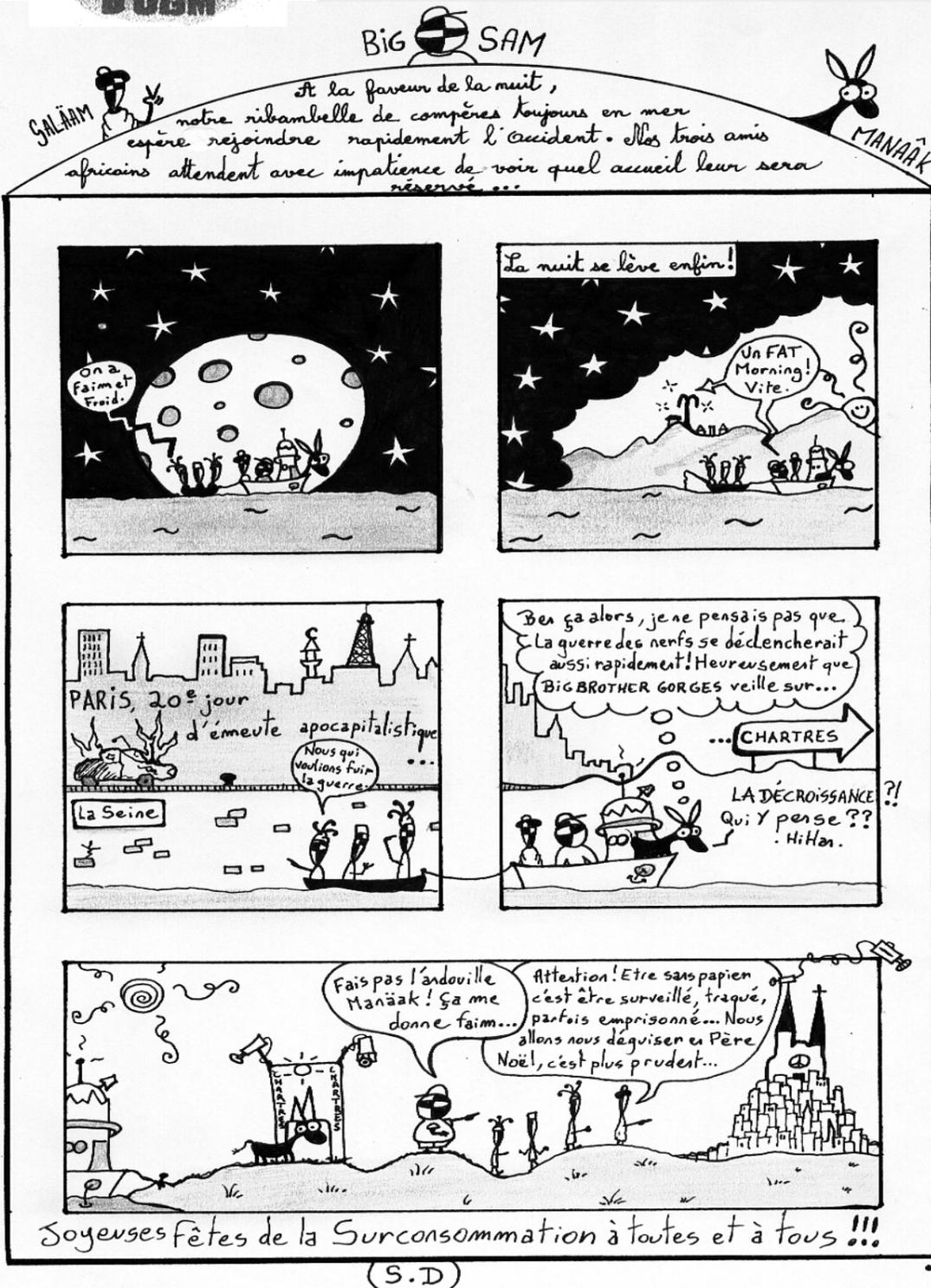
D.C.

Humeurs

⊕ Les Suisses disent non aux OGM. Le 27 novembre, les Suisses ont voté à 55,7 % (et unanimité des cantons) pour un moratoire interdisant pendant cinq ans l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture. Il est désormais interdit de cultiver des plantes GM et d'élever des animaux GM sur le territoire de la Confédération helvétique. Cette "votation" faisait suite à une initiative populaire. Il y a donc encore un pays où la démocratie fonctionne et où les citoyens ont pu décider eux-mêmes d'appliquer le principe de précaution. Il faut réclamer le droit à l'initiative populaire (pas l'ersatz que le Traité Constitutionnel Européen proposait sous ce nom) en France et dans tous les pays de l'Union Européenne (et même partout !). A quand un collectif pour le droit d'initiative ? De son côté, l'Autriche, qui assurera la présidence de l'Union européenne pendant six mois à partir du 1^{er} janvier, a annoncé qu'elle organisera les 4 et 5 avril 2006 une conférence européenne sur les OGM.

⊕ Casseurs (réponse). C'est la preuve que les Suisses n'ont rien compris aux multiples bienfaits des OGM ! A cause d'eux, des gens vont mourir de faim dans le monde, des enfants ne seront pas soignés de la mucoviscidose, leurs multinationales seront obligées de délocaliser aux Etats-Unis et les paysans continueront de semer les graines qu'ils auront eux-mêmes cultivées. Jamais les Helvètes n'auraient dû se départir de leur neutralité. Ils créent un fâcheux précédent au sein de l'Europe: la dissémination est-elle garantie ne pas franchir leurs frontières ? Les Suisses, des casseurs ?

⊕ José. Si la condamnation de José Bové à quatre mois de prison ferme pour sa participation à des arrachages de plants OGM n'est pas de la criminalisation, c'est au moins de la pénalisation voire de la juridiciarisation à outrance des activités syndicales. Alors qu'à nos portes chartraines, un maire, déclaré coupable de prises illégales d'intérêts, peine à être démis de ses mandats électifs et continue de déshonorer la République et les administrés qu'il est censé servir, un syndicaliste humaniste s'oppose aux OGM pour préserver la santé publique. Le second ferait de la taule et l'autre pas ? Si l'on comprend bien, un maire utilise de l'argent public à son profit personnel, il se voit condamné à une peine d'inéligibilité. Mais si un citoyen, au nom de l'intérêt général, attente aux intérêts colossaux d'une multinationale, il est condamné à de la prison ferme... Dans le même temps, la majorité régionale du Centre refuse de voter la motion de soutien de la communiste Gisèle Quérité (cf. L'Aiguillon 57) aux faucheurs d'OGM aux motifs qu'il ne s'agit pas de criminaliser l'action syndicale (puisque les poursuites pénales sont jugées par un tribunal correctionnel et non par une cour d'assises), et que, finalement, il s'agit bien d'un délit constitué donc condamnable (refrain connu : Bové ne serait qu'un casseur). Et puis, un maire PS de l'agglomération chartraine refuse de communiquer publiquement contre Jacques Morland sous prétexte que cela conduirait à « victimiser » le maire de Lucé... Autant d'abnégation et de courage forcent le respect. Comme disait Montesquieu : « Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ».



Spécial copinage : ceux qui ont aimé le groupe Syrano lors du concert de soutien à L'Aiguillon du 22 novembre, pourront le revoir samedi 17 décembre à 21 heures à l'Espace Soutine à Lèves. En première partie, un groupe de heavy-metal : "R'n C's" d'Orléans.

Show Bouillant !

Nous avons déjà notre traditionnelle fête de L'Aiguillon, sorte de Fête de L'Huma (mais en plus grand), à la fin du printemps. Mais d'impérieuses nécessités pécuniaires nous ont imposé d'organiser urgemment une soirée de soutien le 22 novembre à la salle Soutine de Lèves. Superbe salle de spectacle qu'immédiatement la municipalité lévoise, à l'unanimité de ses adjoints, nous a accordée gratuitement. Il s'en est fallu de peu qu'on les embrasse tous sur la bouche.

Si l'hiver pointait le bout de son nez rougi par le froid, l'ambiance, elle, a été à la surchauffe grâce à l'animation musicale assurée par des pointures locales du rock, du rap et du ska, cependant que le groupe alternatif Métis Sound se chargeait de la gestion des entractes. Le grand baptême du feu scénique de Little Slam, dont le répertoire s'inspire des influences jazz, funk, rock et hip hop, n'a rien eu à envier à certaines premières parties de concerts professionnels. Bravo et à suivre donc.

La partie centrale a été assurée par le groupe Syrano qui a confirmé son professionnalisme. L'été dernier, aux Francofolies de La Rochelle, devant 11.000 spectateurs, Syrano n'avait pas dû en faire plus que devant le public - plus modeste certes - de Soutine. Sur des textes ciselés au réalisme social, empreints d'intonations à la Jacques Brel, et des harmonies rappeuses, l'alchimie guitare-accordéon-voix et le jeu de mains du jeune auteur-compositeur-interprète rappelant celui d'Édith Piaf ou de

Joe Cocker, ont envoûté le public par leurs «raisonnances poétiques».

En troisième partie de soirée, il a suffi à La Fanfa Skali, remarquable groupe de ska festif, d'aligner sur scène ses sept musiciens pour embraser la salle. Véritables pois sauteurs de musique, les cuivres, en réponse à une solide base rythmique, ont entraîné les spectateurs dans une transe sautillante. La Fanfa n'a pas failli à sa réputation de groupe «live». Nous saurons être attentifs à son ascension.

La soirée de soutien s'est clôturée aux environs de 23 heures 30 : aucun incident ni débordement à déplorer, les finances de L'Aiguillon remises à flot. Pas mal pour des amateurs ! Merci aux nombreux bénévoles qu'il serait bien trop long de lister ici. Chacun se reconnaîtra : dans le service d'ordre, les délicieuses pâtisseries, la sangria, le bar, les musiciens bien sûr, la technique : le son, la lumière, et nous en oublions certainement. Qu'ils nous pardonnent, qu'ils sachent que jamais Énergies Citoyennes n'oubliera l'élan de solidarité dont ils ont su faire preuve pour démentir le pronostic vital qui pesait sur la jeunesse et les libertés d'expression et de la presse.

Philip Lafeuil



Errata

A chaque fois, c'est la même meurtrissure quand nous découvrons une coquille après l'impression de L'Aiguillon. Même si les mauvaises langues disent qu'on le fait exprès, afin d'en remettre une couche... De fait, on se sent obligé de rectifier le tir. Ainsi, dans le Spécial Morland de novembre 2005, la brève de fin de 4^{ème} page est amputée de ses cinq derniers mots. Pour votre satisfaction, nous la reproduisons en intégralité : Glandeur. Les habitants de l'agglomération sont affligés de constater que Morland n'en glande pas une comme 4^{ème} vice-président de Chartres Métropole chargé de l'aménagement du territoire, alors qu'il reçoit 1.500 euros d'indemnités par mois pour ce mandat. A L'Echo (édition du 6 septembre 2005), l'intéressé avoue qu'il s'agit d'une délégation «vide d'intérêt et de responsabilité». Et même de conclure : «Ça et rien, c'est presque pareil».

Une divagation de l'esprit, et hop ! Page 2 de L'Aiguillon 57, la place Sainte-Foy à Chartres est devenue Sainte-Foix. Pour expier le sacrilège, le coupable a été brûlé vif comme cette jeune fille d'Agen martyrisée au III^{ème} siècle. Non mais... Au passage, nous informons la direction de La Poste que ses horribles locaux provisoires «Algeco» ne sont pas installés sur ladite place Sainte-Foy mais sur celle du général de Gaulle. Une bévue qui en dit long sur la déliquescence du secteur privé. Vivement la re-nationalisation !

Énergies Citoyennes 30 rue de Fresnay 28000 Chartres

<http://www.energies-citoyennes28.org>

aiguillon.info@free.fr

Imprimerie : Chartres Repro - ISSN 1625-7707

Directeur de la publication : Gérard Leray

L'A bonnement

° Je m'abonne à L'Aiguillon : 14 € (11 n°/an, frais de port inclus).

° J'adhère à EC pour 8 €.

° Je m'abonne et adhère pour un total de 20 €.

° Je défends la liberté de la presse et soutiens financièrement L'Aiguillon contre la chasse aux sorcières.

(règlement par chèque à l'ordre d'Énergies Citoyennes)

Nom/Prénom :

Adresse :

Courriel :@.....



Points de vente

Mainvilliers :

le Jourdan (rue de la République).

Lucé :

le Cosmos (place des Arcades) et **le Tabac-Presse du Vieux-Puits**.

Chartres : **le Khédivé** (avenue Jehan-de-Beauce), **la Civette** (place du Cygne), **le Fontenoy** (rue St-Michel), **Aux Trois J** (boulevard Charles Péguy), **le Balto** (place Drouaise), **la Maison de la presse** (rue Noël Ballay).

Chaque samedi, vente à la criée sur le marché de la place Billard.

Ils ont bossé pour L'Aiguillon 58 :

Philip Lafeuil, Didier Toupé, Alain Patelin, El San Diero, Mauricette Girard, Nicolas André, Gérard Leray, Horace Lenain, Denys Calu, Gandalf le Gris, Tara, Dominique Chéron, Chantal Vinet, Dimitri Keltchewsky, Nagy-Bocsay, Claude Joly, Janine Orssaud.